



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 5 septembre 2023

Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : levée de l'alerte de niveau 1 sur le secteur de Mayenne et vigilance sur l'ensemble de la rivière.

La formation des [cyanobactéries](#), micro-organismes photosynthétiques, est favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Pour suivre le risque sanitaire sur la rivière La Mayenne, accru en période estivale, un programme de surveillance du développement des cyanobactéries est mis en place. Des analyses sont réalisées deux fois par semaine à Mayenne, Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne. Les analyses permettent de déterminer le niveau de risque sanitaire et de limiter voire interdire les activités nautiques à risque en conséquence.

Les dernières analyses réalisées aujourd'hui à Mayenne, Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne ne révèlent pas de présence de microcystine, toxine produite par les cyanobactéries. Aussi, l'alerte de niveau 1 est levée sur le secteur de Mayenne.

L'ensemble de la rivière La Mayenne, du barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières jusqu'à la frontière avec le département du Maine-et-Loire, est désormais placé en vigilance.

Les usagers de la rivière sont donc appelés à rester vigilants et à appliquer les mesures de précautions, à retrouver sur :

https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49827/365391/file/Cyanos_Info_VigilanceV2.pdf

Compte tenu des fortes chaleurs annoncées dans les prochains jours chacun doit rester vigilant quant au possible nouveau développement des cyanobactéries. De nouvelles mesures seront réalisées dans les prochains jours pour suivre l'évolution du phénomène.

Consultez l'arrêté préfectoral sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50431/369042/file/recueil-53-2023-140-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

1/2

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53



Sources : ©IGN / DDT 53

Service/Unité : SMT / GEOCT

Date : 05/09/2023

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Prochaines analyses prévues le vendredi 8 septembre.

Retrouvez le calendrier prévisionnel des analyses sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50224/367785/file/calendrier%20mesures%20cyano.pdf>

Pour signaler le développement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr

Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr

Pour plus d'informations : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>